

STRUCTURATION DES ENTREPRISES DE PRODUCTION «MUSIQUES ACTUELLES ET VARIÉTÉS» EN RÉGION BRETAGNE



2017-2019
CONVENTION DE PARTENARIAT
MUSIQUES ACTUELLES
ET VARIÉTÉS
~ BRETAGNE ~



CRÉDITS

Le présent document est une publication des partenaires Etat, Région Bretagne et CNV. Toute utilisation ou reproduction, totale ou partielle, est soumise à l'utilisation du crédit « Sources : AAP 2018 - Etat - Région Bretagne - CNV »

Avril 2018

CRÉATION

Watson Moustache

**Dans le cadre du fonds commun
CNV
Région Bretagne
Ministère de la culture et de la communication
(DRAC Bretagne)**

Structuration des entreprises de production des musiques actuelles et des variétés

L'Etat (MCC - DRAC Bretagne), la Région Bretagne, et le Centre National de la chanson, des variétés et du jazz (CNV) ont souhaité engager un travail commun dans le but de faire converger leurs actions et leurs financements et proposent **un appel à projet en 2018 afin d'aider à la structuration des entreprises de production des musiques actuelles et des variétés** selon les modalités suivantes :

Bénéficiaires

Les entreprises de production installées en Bretagne

- L'appel à projet concerne les structures dont l'activité principale est la production et le développement d'artistes. Ne sont pas concernées les compagnies ou ensembles ou structures d'artistes dédiées à leur propre activité.
L'entreprise accompagne au minimum 2 artistes ou groupes différents et a au moins 3 ans d'existence. Une attention particulière sera portée aux projets ayant un chiffre d'affaire inférieur à 300K€.
- Elle est dirigée par un professionnel qui élabore la politique artistique et le développement stratégique de la structure.
- Le demandeur est un entrepreneur de spectacles détenteur de la ou des licences dont les activités faisant l'objet de la demande imposent la détention.
- Le siège social de la structure de production est situé en Bretagne.
- La structure doit être affiliée au CNV sans condition d'ancienneté
- La structure doit être à jour de ses obligations professionnelles, y compris le paiement de la taxe sur les spectacles le cas échéant.

Projets concernés

L'environnement de l'entreprise de production : le champ artistique concerné est celui des **musiques actuelles et des variétés** : chanson et variétés, jazz et musiques improvisées, musiques actuelles amplifiées (rock, rap, électro...), musiques du monde...

La structure – **installée en Bretagne** – est en mesure de témoigner d'une reconnaissance dans les réseaux régionaux (un ou deux artistes dont les projets sont suivis et diffusés par des partenaires régionaux ou nationaux), de partenariats avérés et durables avec des acteurs de la chaîne de production/diffusion musicale.

Objectif de l'aide

Il ne s'agit pas de soutenir les projets des artistes au sens strict mais **la structuration de l'entreprise**. L'aide est ponctuelle et porte sur une stratégie de développement de 2 ans. Elle peut à ce titre, durant cette période, se cumuler avec l'aide au projet de création des artistes et équipes artistiques de la DRAC Bretagne (décret n°2015-641 du 8 juin 2015), les aides aux projets artistiques et culturels ou à la production de la Région Bretagne et les aides du CNV portant sur un autre objet que le développement des entreprises.

Les structures candidates à ce dispositif feront état des coopérations professionnelles – voire mutualisation – entre différents opérateurs régionaux, nationaux et/ou internationaux et proposeront une stratégie à moyen voire long terme.

Caractéristiques de la demande

A partir d'un diagnostic recensant les forces et les faiblesses du fonctionnement de l'organisation (ressources humaines, matérielles, financières, immatérielles et l'analyse des compétences de l'organisation), la structure établit **une stratégie de développement sur 2 ans**. Elle énonce les objectifs à atteindre (nombre d'artistes, chiffre d'affaire, partenariats à mobiliser...) et les moyens à mettre en œuvre (investissement, embauche, formations...) pour contribuer à la structuration de l'entreprise.

Il est demandé de définir un calendrier des actions ou étapes envisagées sur une période maximum de 2 ans.

Forme de la demande et modalités de dépôt

Pour répondre à cet axe, les candidats devront envoyer leur dossier de demande d'aide

- **jusqu'au 22 mai 2018 inclus.**
- **Sur la plate-forme dématérialisée : <http://www.bretagne.bzh> dans la rubrique appel à projets culture**

Renseignements :

Maud Brunet ou Vincent Pérès : 02.99.27.10.61

Aurore Wakselman, DRAC Bretagne : 02.99.29.67.86

Camille Cornu (CNV) : camille.cornu@cnv.fr

Les demandes seront instruites par un comité de programmation réunissant la Région, le CNV et la DRAC et feront l'objet d'une aide unique de la Région Bretagne, gestionnaire du fonds commun.

La subvention qui sera attribuée est qualifiée de subvention de fonctionnement affectée forfaitaire pour laquelle le versement s'effectuera en deux fois : 75% à la signature de l'acte juridique et le solde sur présentation d'un compte-rendu d'activités et d'un compte-rendu financier signé du représentant légal.

Critères d'appréciation

- Cohérence entre objectifs et moyens
- Faisabilité budgétaire
- Sérieux des partenariats établis

Grille d'autoévaluation

Cette grille d'auto-évaluation est conçue pour aider les candidats à répondre au formulaire en ligne et à mieux cerner leur projet.

Elle est commune à tous les appels à projets. Elle ne cible donc pas tel ou tel appel à projets (parcours de développement artistique, entreprises de production, ...), mais vise à clarifier les enjeux principaux de l'ingénierie de projets (cohérence avec la politique publique, gouvernance et pertinence du projet...).

Selon l'appel à projets auquel vous répondez, certains items ci-dessous ne vous concerneront pas. Une case « Non concerné » est donc prévue pour ce cas. Il s'agit d'un outil permettant de vous positionner et de mesurer les marges d'amélioration de votre projet (l'objectif n'est donc pas systématiquement d'obtenir le meilleur « score » à chaque item).

Les critères et les indicateurs proposés pourront être utilisés par le Comité d'attribution lors de l'instruction des candidatures.

En revanche, le « niveau » auquel vous vous autoévaluez n'a pas d'incidence sur les choix qui seront effectués par le comité d'attribution.

Cette même autoévaluation vous sera proposée a posteriori, au moment du bilan du projet. Elle vous permettra d'évaluer l'évolution du projet ou de comparer les faits à vos représentations a priori.

GRILLE D'AUTOÉVALUATION 2017					
Critères / pondération	Non concerné	1	2	3	4
Réponse aux besoins du territoire et de ses acteurs		La démarche est déconnectée des acteurs et des bénéficiaires. Les besoins ne sont pas identifiés	Les besoins du territoire et/ou des acteurs ont été identifiés de manière informelle	Un diagnostic territorial a permis d'identifier les besoins	Un diagnostic territorial partagé avec les acteurs et les bénéficiaires a permis d'identifier et de formaliser les besoins
Caractère expérimental du projet (socialement, artistiquement, en terme de méthode ou de gouvernance...)		Projet qui n'apporte pas de réponse nouvelle à la thématique abordée	Le caractère expérimental du projet est réel, mais peu significatif	Le caractère expérimental du projet est évident, dans la solution apportée ou dans les méthodes utilisées	Le caractère expérimental du projet est évident, dans la solution apportée et dans les méthodes utilisées
Adaptation de l'action au projet général et/ou à la stratégie de la structure bénéficiaire		L'action est déconnectée du projet général ou peu cohérente par rapport à la stratégie globale de la structure	Le projet est partiellement relié au projet général ou à la stratégie de la structure. Le lien est peu ou mal formulé	Les axes principaux du projet correspondent ou contribuent à la stratégie générale de la structure	Le projet est pleinement intégré et cohérent dans le projet général ou stratégie de développement de la structure. Cette stratégie est clairement exprimée
Dimension artistique du projet		L'aspect artistique du projet est absent	L'aspect artistique du projet est insuffisamment formulé	L'aspect artistique du projet est présent, mais secondaire	Les objectifs du projet reposent essentiellement sur des considérations artistiques
Diversité artistique		L'esthétique proposée est largement représentée et a de nombreux réseaux de diffusion diversifiés (médias, salles, festivals...)	L'esthétique proposée est bien représentée mais le projet intègre une volonté d'innovation ou de renouvellement d'un genre	L'esthétique proposée est peu représentée et/ou est basée sur une volonté d'innovation musicale	L'esthétique proposée est rare et/ou fait appel à une dimension d'innovation musicale importante
Diversité et cohérence des partenaires mobilisés		Peu de diversité dans le collectif. Collaborations entre structures similaires	Collectif dense, mais peu d'attention portée à la complémentarité des structures	Nombre modeste de structures, mais une vraie complémentarité des partenaires	Le collectif est dense et diversifié. Les collaborations se font entre structures complémentaires
Gouvernance et missions des partenaires		Les partenaires interviennent de façon ponctuelle et informelle	Les missions des partenaires sont formalisées, mais ponctuelles	Les partenaires interviennent à chaque étape, mais leur missions ne sont pas formalisées	Les missions des partenaires sont formalisées et opèrent à chaque étape

GRILLE D'AUTOÉVALUATION 2017					
Critères / pondération	Non concerné	1	2	3	4
Modèle économique du projet		Peu ou mal formulé, peu ou pas sécurisé à court ou moyen terme	Modèle économique formulé, mais uniquement sur une vision à court terme	Amorce d'hybridation des ressources du modèle économique. Vision de la sécurisation du projet à moyen terme	Véritable hybridation du modèle économique (ressources très diversifiées et innovantes, ...). Modèle économique bien formulé, stable à long terme et pertinent
Impact du projet sur la création ou la sécurisation de l'emploi et sur la qualité des emplois		Le projet ne génère pas d'emploi, ni permanent ni artistique	Le projet crée ou sécurise potentiellement des emplois, mais la stratégie à ce sujet n'est pas ou mal formulée	Le projet crée ou sécurise des emplois administratifs, techniques, ou artistiques, mais seulement à court terme. La durabilité et/ou la qualité de ces emplois n'est pas assurée.	Le projet crée ou sécurise des emplois administratifs, techniques, ou artistiques, à court terme et à long terme, notamment permanents. La durabilité et/ou la qualité de ces emplois est assurée.
Dimension égalité Femmes / Hommes		Le projet ne prévoit pas d'actions particulières en faveur de l'égalité Femmes / Hommes	Le projet prévoit quelques actions en faveur de l'égalité Femmes / Hommes	Réelle volonté de prise en compte et mise en œuvre de quelques actions.	Le fondement du projet est basé sur la volonté d'œuvrer à l'égalité Femmes / Hommes
Prise en compte des enjeux environnementaux		Pas de prise en compte malgré des impacts envisageables	Quelques actions partielles dont l'impact est limité ; Pas de diagnostic	Réelle volonté de prise en compte et mise en œuvre de quelques actions cohérentes ; Diagnostic non exhaustif ou principalement intuitif	Mise en œuvre de nombreuses actions cohérentes à partir d'un diagnostic complet du projet et du territoire ; stratégie environnementale claire
Impact du projet sur le public et/ou les habitants du territoire : action culturelle, éducation artistique, participation des habitants		Le projet ne prévoit pas d'action culturelle	Le projet prévoit quelques actions culturelles	Le projet prévoit de nombreuses actions culturelles avec une diversité de partenaires éducatifs, sociaux, etc...	Le projet est basée sur la participation des habitants et/ou intègre des approches au public innovantes
Impacts et contribution à l'intérêt général, à la structuration de la filière, et à la diversité culturelle		Le projet impacte essentiellement la structure porteuse	Le projet impacte essentiellement les porteurs et partenaires du projet	Le projet impacte essentiellement les porteurs et partenaires du projet, mais aussi les bénéficiaires	Le projet impacte les porteurs, partenaires et bénéficiaires du projet, ainsi que le territoire, et/ou la filière et/ou possibilité d'essaimage
Soutien à l'émergence		Le projet ne prévoit pas un soutien aux artistes émergents	Le projet prévoit un soutien partiel aux artistes émergents	Le projet prévoit un soutien aux artistes émergents sans démarche d'innovation et recherche	Le projet allie soutien aux artistes émergents avec une démarche d'innovation et de recherche

2017-2019

CONVENTION DE PARTENARIAT

MUSIQUES ACTUELLES ET VARIÉTÉS

~ BRETAGNE ~

